

DÉPARTEMENT DE L'EURE - ARRONDISSEMENT DE BERNAY

## INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mil dix-sept, le vingt avril à 18 heures, les représentants de l'Intercom de Bernay Terres de Normandie se sont réunis à la salle des fêtes de Brionne sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, conformément aux articles L.5211-1, L.5211-6 et L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Date de convocation : le jeudi 13 avril 2017.

Nombre de délégués en exercice : **128**

Nombre de présents : **91**

Nombre de Pouvoirs : **24**

Nombre de Votants : **115**

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Titulaires :

M. DESHAYES Claude, Mme DROUIN Colette, Mme MABIRE Dominique, Mme HESSE Francine, M. LE ROUX Jean-Pierre, M. MATHIERE Philippe, Mme LECONTE Anne-Marie, M. FINET Pascal, M. BONAMY Jean-Hugues, M. DIDTSCH Pascal, Mme LEMOINE Béatrice, M. SOURDON André, Mme TURPIN Annie, Mme VAGNER Marie-Lyne, Mme VARANGLE Ingrid, M. WIRTON Philippe, Mme LECLERC Marie-Françoise, M. DESHAYES Edmond, Mme JOIN LAMBERT Marie-Christine, M. BEURIOT Valéry, M. CHOLEZ Manuel, Mme LEROUVILLE Janine, M. MADELAINE Pascal, M. BONNEVILLE Roger, M. SCRIBOT Frédéric, Mme ROCFORT Françoise, M. HAUTECHAUD Patrick, M. CHAUVIN Pierre, M. LAIGNEL Pascal, Mme CARISSAN Béatrice, M. LECOQ Didier, M. DAVID Jean-Luc, M. VAN DEN DRIESSCHE André, M. CROMBEZ Guillaume, M. VANNIER Alain, M. VOISIN Jean-Baptiste, M. DUTHILLEUIL Jean, M. SAMPSON Jean, M. BAISSE Christian, M. LESEUR Michel, M. AUGER Michel, M. THIBAULT BELET Patrick, Mme CANU Françoise, M. BOISSIERE Bernard, M. DORGERE François, Mme DRAPPIER Michèle, M. GIBOURDEL Jean-Pierre, M. GROULT Daniel, M. KIFFER Daniel, M. MADELON Jean-Louis, M. MONTIER Jean-Noël, M. PERDRIEL Daniel, M. PREVOST Jean-Jacques, M. VAMPA Marc, M. MALCAVA Didier, M. GROULT Jean-Louis, M. AGASSE Francis, M. BARON Marc, M. GOBRON François, M. WEBER Claude, M. FORCHER Bernard, Mme DECLERCQ Florence, M. BELLIES Albert, Mme POTTIER Lydie, M. VILA Jean-Louis, M. DESCAMPS Alain, M. ANNEST Patrick, M. JUIN Jean-Bernard, M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. DELAMARE Frédéric, M. BOUGET Daniel, Mme NADAUD Nadia, M. GRAVELLE Nicolas, M. CHALONY Gilbert, Mme RODRIGUE Colette, M. SZALKOWSKI Denis, M. LE BAILLIF Jacques, M. PIQUENOT Olivier, M. HENON Jérôme, M. RUEL Yves, M. MALARGE Pierre, Mme MARESCAL Josiane, M. MEZIERE Georges, M. MALHERBE Yannick, Mme EPINETTE Jocelyne, M. DELAMARE Roger, M. DUVAL Yves, M. LHOMME Patrick

Suppléants :

M. BONNEVILLE Jean-Noël, Mme JUNIAU Chantal, M. DELAROCHE Serge,

Absents excusés avec pouvoir :

M. FEDERICI Michel ayant donné pouvoir à M. LE ROUX Jean-Pierre, Mme GUITTON Sylvie ayant donné pouvoir à Mme HESSE Francine, Mme ANGOT Josiane ayant donné pouvoir à M. VILA Jean-Louis, M. BETOURNE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VAGNER Marie-Lyne, M. BIBET Pierre ayant donné pouvoir à M. BONAMY Jean-Hugues, Mme BLOTIERRE Julie ayant donné pouvoir à Mme TURPIN Annie, Mme CARMIGNAC Julie ayant donné pouvoir à M. DESCAMPS Alain, M. FROIDMONT Pascal ayant donné pouvoir à M. SOURDON André, M. SANDIN Christopher ayant donné pouvoir à M. WIRTON Philippe, Mme VANDERHOEVEN Sandrine ayant donné pouvoir à Mme LEMOINE Béatrice, Mme BINET Brigitte ayant donné pouvoir à M. BEURIOT Valéry, M. DESCAMPS Joël ayant donné pouvoir à M. VAN DEN DRIESSCHE André, M. PRIVE Bruno ayant donné pouvoir à M. MEZIERE Georges, M. DANIEL Jean-Claude ayant donné pouvoir à M. CHAUVIN Pierre, M. ADELINE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. PREVOST Jean-Jacques, M. BORDEAU Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. BOISSIERE Bernard, M. CAPPELLE Hubert ayant donné pouvoir à M. PERDRIEL Daniel, Mme PETIT Danièle ayant donné pouvoir à M. MONTIER Jean-Noël, Mme VAN DEN DRIESSCHE Agnès ayant donné pouvoir à M. MADELON Jean-Louis, M. ANTHIERENS André ayant donné pouvoir à M. BARON Marc, M. LEBOURGEOIS Alain ayant donné pouvoir à M. GOBRON François, M. PREVOST Lionel ayant donné à M. DELAMARE Frédéric, Mme VATINEL Martine ayant donné pouvoir à Mme VARANGLE Ingrid, M. FILET Gérard ayant donné pouvoir à M. MALCAVA Didier,

Absents excusés :

M. BOULLIER Philippe remplacé par M. BONNEVILLE Jean-Noël, M. CIVEL Dominique remplacé par Madame JUNIAU Chantal, M. HEUTTE Yvon remplacé par M. DELAROCHE Serge, Mme AUGUSTIN Jeanine, M. MILBERGUE Joël, M. JEHANNE Eric

Absents :

M. DAVION Olivier, M. LELOUP Gérard, M. GIFFARD Franck, M. BEAUFILS Lionel, M. MORENO José, M. PORTAIS Alain, M. ROEHM Sébastien, M. MECHOUD Alain, Mme LEROUUGE Valérie,

**Procès-Verbal du Conseil Communautaire  
du Jeudi 20 avril 2017**

Début de la séance à 18h00

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie fait l'appel des délégués au Conseil Communautaire. Le nombre de présents est de 91 et 24 pouvoirs (soit 115 votants).

Monsieur Lionel PREVOST a demandé à Monsieur Frédéric Delamare de présenter ses excuses pour son absence, celui-ci ayant pris des dispositions pour la semaine du 13 avril mais la date de l'assemblée étant repoussée, il ne pouvait être présent ce jour. Il souhaite donc faire connaître son avis sur les décisions à prendre :

« Construire une nouvelle entité avec 5 communautés de communes, avec des vécus différents, un niveau de compétences, des engagements n'étant pas les mêmes, il était bien évident que cela ne serait pas si facile. Il faudra du temps pour construire une nouvelle maison commune.

Je pense en même temps que la présentation trop optimiste de l'avenir de cette communauté pour entraîner l'adhésion des élus amène aujourd'hui un réveil un peu douloureux.

J'avais exprimé une position claire sur le sujet étant très favorable à une communauté de projets et d'investissements mais manifestant des inquiétudes sur notre capacité à gérer tant de services en maintenant la proximité, la qualité et l'efficacité tout en maintenant une pression fiscale raisonnable.

Il faudra du temps pour harmoniser et aussi garder des particularités locales pour nos communes.

Cela nécessitera de faire attention pour que nos capacités d'autofinancement ne soient pas mangées par les frais de fonctionnement.

Même si nous sommes plus nombreux il en restera pas moins qu'il faudra payer en plus les choses nouvelles.

Les choix à faire à partir de notre socle de compétences obligatoires dans les deux années à venir pour nos options auront une grande importance.

Déjà nous engageons sur le Haut Débit que tout le monde juge utile pour une longue période.

A cela, vient s'ajouter à la lecture des comptes administratifs de nos ex communautés, à la reprise des résultats et leurs affectations, il nous reste peu de marges de manœuvres. Je le regrette et je crains, j'espère me tromper, que ces dérives se sont pas produites sachant l'arrivée prochaine de la fusion.

Il faudra examiner tout cela car il reste encore des zones d'ombres pour enfin repartir sur des bases saines.

Cela a conduit l'exécutif à proposer une progression des taux de 10% pour pouvoir poursuivre les engagements pris, je le comprends mais je voudrais exprimer autre chose.

Il n'est pas possible d'affirmer en permanence que les français croulent sur les impôts et que lorsque nous sommes aux affaires d'aller dans le même sens. Il faudra garder raison.

Alors pour ne pas gêner cette première année d'installation je ne souhaite pas m'opposer mais seulement m'abstenir pour ces votes et participer utilement au projet et rester constructif. »

Monsieur le Président procède à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur Yves RUEL est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

Il demande ensuite au conseil communautaire d'adopter le compte rendu du 23 mars dernier en ayant pris en compte les remarques suivantes :

Monsieur Daniel Groult souhaite faire une modification au procès-verbal page 12 en modifiant la phrase : « Monsieur Daniel Groult demande s'il est possible de dissocier la durée des immobilisations et des subventions. » par « Monsieur Daniel Groult demande si la reprise de la subvention peut être dissociée de la durée de l'immobilisation qu'elle finance. »

De plus, il souhaite ajouter après l'intervention de Madame Pottier et de Monsieur Delamare : « Monsieur Daniel Groult demande un audit des comptes de chacune des anciennes communautés de communes formant la nouvelle Intercommunalité afin de bien connaître la situation de départ ». »

Monsieur Pascal Didtsch souhaite que le vœu de soutien à la communauté éducative du collège de la Barre en Ouche n'apparaisse pas dans les questions diverses du procès-verbal du 23 mars mais en début du compte rendu. De plus, il souhaite avoir des informations concernant cette motion. Monsieur le Président répond que

*celle-ci n'est pas encore rédigée mais que cela va être fait rapidement. Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu du 23 mars 2017.*

*Monsieur le Président rend compte des délibérations prises en bureau le jeudi 30 mars 2017.*

BUREAU du 30 mars 2017

**Délibération N° FI2017-58**

**Objet : LIGNE DE TRESORERIE DU CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE**

Sur proposition de Monsieur le Président, et vu son rapport,

Considérant l'attente du versement des dotations et des centimes chaque mois et de la FCTVA par trimestre, il est proposé aux membres du Bureau de se prononcer sur la proposition du Crédit Agricole pour une ligne de trésorerie à taux variable dont les caractéristiques sont les suivantes :

. Montant	:	1 000 000 euros
. Durée totale	:	1 an
. Périodicité	:	Annuelle
. Taux variable	:	Euribor 1 mois moyenné, flooré à 0%
. Marge	:	1,500%
. Valeur de l'INDEX du mois M-1	:	0,0000%
. Taux d'intérêt calculé sur cette base	:	1,5000%
. Frais de dossier	:	500 euros

Et sur l'autorisation donnée au Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, les membres du Bureau de l'Intercom Bernay Terres de Normandie :

↳ **Décient** de renouveler une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000 euros selon les conditions précisées ci-dessus ;

↳ **Autorisent** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
12	12	0	0

*Monsieur le Président procède à la lecture de l'ordre du jour.*

**Comité de Direction EPIC Office de Tourisme de Bernay : Désignation du collège des professionnels**

Par délibération n° OT2017-01 en date du 23 mars 2017, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ont désigné 13 membres élus afin de siéger au comité de Direction de l'EPIC de l'Office de Tourisme de Bernay.

- |                               |                            |
|-------------------------------|----------------------------|
| - Monsieur Jean-Hugues BONAMY | - Madame Jeanine AUGUSTIN  |
| - Monsieur Pierre BIBET       | - Monsieur Georges MEZIERE |
| - Monsieur Olivier PIQUENOT   | - Monsieur Pascal DIDTSCH  |
| - Monsieur Joël DESCAMPS      | - Monsieur Philippe WIRTON |
| - Monsieur Alain DESCAMPS     | - Madame Annie TURPIN      |
| - Monsieur Alain MECHOUD      | - Madame Françoise CANU    |
| - Monsieur Jean-Louis VILA    |                            |

Conformément au code du Tourisme, et dans l'organisation du comité de Direction, il est nécessaire de mettre en place un collège des socioprofessionnels représentatif des professions ou associations intéressées au tourisme sur le territoire communautaire.

Il s'agit de 12 représentants issus des catégories suivantes : hôtellerie, restauration, prestataire d'activité, organismes touristiques, chambres consulaires, commerçants, associations, personnalité qualifiée.

Le conseil communautaire désigne le nom du représentant, les qualités de chacune de ces catégories, sur proposition du Président après consultation des professionnels, organismes et associations liés au tourisme.

Les membres de ce collège sont nommés pour la durée du mandat électoral, leurs fonctions prennent fin lors du renouvellement des conseillers communautaires.

**PROPOSITION DU COLLEGE DES PROFESSIONNELS, ORGANISMES, PRESTATAIRES D'ACTIVITES, ASSOCIATIONS ET PERSONNALITE QUALIFIEE**

Jean BATTINI	Président départemental de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
François DEDUIT	Représentant Hôtellerie Restauration CCBE
Sylvain DEVAUX	Chambre d'Agriculture de l'Eure, représentant des Gîtes de France
Maryvonne JACOB	Représentant des propriétaires de gites Bernay et ex CCBE
Marie-Françoise LECLERC	Personnalité qualifiée et vice-présidente de la commission tourisme de l'IBTN
Michel LENOIR	Président du Club des Vieux Volants bernayens
Flavien LIEDTS	Président de l'UCIAL de Bernay
Jean-Luc MONTAGGIONI	Président de la Société Historique des Amis de Bernay
Richard NEILL	Gérant du Golf pastoral de la Charentonne
Thierry PLOUVIER	Président / Directrice d'Eure Tourisme
Ou Armelle LESUEUR	
Raymond PRADEL	Président de Bernay Sentiers
Bernadette ROBERT	Représentante des Restaurateurs de Bernay

Il est donc proposé aux membres du Conseil communautaire de désigner les membres du collège des socioprofessionnels du comité de Direction de l'EPIC de l'Office de Tourisme de Bernay.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité, désigne** les membres du collège des socioprofessionnels du comité de Direction de l'EPIC de l'Office de Tourisme de Bernay cités ci-dessus.

**CCRIL Phase 2 : Signature vente terrain pour parking**

*Pour information, la surface du terrain est de 6 000 m2.*

La Communauté de Communes de Broglie a inscrit dans le contrat de territoire 2014/2020 la réhabilitation de l'ancien bâtiment ferroviaire du CCRIL à La Trinité de Réville pour un montant HT de 1 470 230 € (montant subventions estimé à 820 600 € : EPFN, Région et Département).

Ce bâtiment ferroviaire converti en lieu multi-activités pourrait servir aux expositions touristiques et autres ainsi qu'à la restauration des usagers de la construction neuve.

Pour permettre la réalisation de ce projet, il est nécessaire de créer un parking de 60 places.

La commune de La Trinité de Réville a décidé de céder une parcelle cadastrée ZD 171 à la Communauté de Communes de Broglie, par délibération du 21 octobre 2016. Le compromis de vente a été signé le 23 décembre 2016 chez Maître BAERT à CORMEILLES pour un montant de 25 000 €.

L'acte de vente doit être maintenant signé par l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'autoriser M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à signer l'acte de vente de la parcelle ZD 171 appartenant à la commune de La Trinité de Réville pour un montant de 25 000 €. Les frais d'acte sont fixés à 1 800 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à signer l'acte de vente de la parcelle ZD 171 appartenant à la commune de La Trinité de Réville.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
115	115	0	0

**Tableau des effectifs du personnel : Création d'un poste d'Administrateur Territorial**

*Monsieur Jean Pierre Le Roux demande sur quel budget sera imputé ce salaire et Monsieur Pascal Laignel souhaite connaitre le coût annuel du poste.*

*Monsieur le Président informe que le coût global maximum du poste est de 80 000 à 100 000 € et sera imputé sur le budget général.*

*Monsieur Yves Duval explique qu'un nouveau décret est paru et qu'il n'y a pas de nécessité de recruter un administrateur. Monsieur Daniel Groult demande s'il n'y a pas de possibilité de recruter en interne.*

*Monsieur le Président précise que pour une collectivité de cette importance, il faut une personne d'expérience ayant déjà géré une communauté de cette taille et que malheureusement il n'a personne dans ses effectifs. De plus, il est préférable d'avoir une personne neutre qui vient de l'extérieur pour l'avenir de la collectivité.*

*Madame Lydie Pottier demande si c'est un emploi fonctionnel et ajoute que suite à la commission finances et au vu d'un budget très difficile, elle se demande si cette création n'est pas superflue et injustifiée.*

*Monsieur Pascal Didtsch demande qu'une solution négociée soit trouvée suite à la demande de certains agents pour garder la DGS actuelle qui est capable de gérer cette communauté.*

*Monsieur le Président répond qu'il faut savoir ce que l'on veut pour fonctionner et que suite au départ de 1.5 emplois fonctionnels cela n'est pas superflu pour réaliser nos ambitions. Il précise que la personne n'a pas été choisie mais qu'il faut une personne de niveau.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2121-29, L.2313-1 et R2313-3 ;

Vu l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif un état de l'effectif du personnel ;

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades fonction des besoins du service.

La nécessité d'un pilotage actif et réaliste des emplois de la collectivité obéit à une double logique, réglementaire et prévisionnelle.

Afin de répondre aux besoins de recrutement d'une personne ayant les fonctions de DGS de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, il est nécessaire de créer un poste d'Administrateur Territorial.

Le tableau des effectifs du personnel de l'intercom Bernay Terres de Normandie s'établit comme suit, et, il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de créer un poste d'Administrateur Territorial puis de délibérer sur le tableau des effectifs de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

GRADES OU EMPLOIS	POURVUS	DONT TNC	VACANTS	DONT TNC
Enseignement artistique				
Assistant d'enseignement artistique	12	4		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère clas	20	13		
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème clas	16	13		
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	3	2		
Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	1		
Sous-total	52	33		
Patrimoine et bibliothèques				
Adjoint territorial du patrimoine	3	2		
Sous-total	3	2		
Secteur administratif				
Adjoint administratif territorial	31	3		
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2			
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	13			
Attaché	9			
Rédacteur	6			
Rédacteur principal de 1ère classe	3			
Rédacteur principal de 2ème classe	1			
Sous-total	65	3		
Secteur animation				
Adjoint territorial d'animation	91	16		
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	2			
Animateur principal de 1ère classe	2			
Sous-total	95	16		
Secteur emplois fonctionnels				
Directeur d'un EPCI de 40 000 habitants	1			
Directeur Général Adjoint d'un EPCI de plus de 40 000 habitants			3	
Directeur Général des Services Techniques d'un EPCI de plus de 40 000			1	
Sous-total	1		4	
Secteur médico-social				
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	4	2		
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1			
Psychologue de classe normale	1	1		
Sous-total	6	3		
Secteur social				
Agent social	12	4		
Agent social principal de 2ème classe	1			
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles mater	1	1		
Assistant socio-éducatif	1	1		
Educateur de jeunes enfants	3	1		
Sous-total	18	7		
Secteur sportif				
Educateur territorial des A.P.S	4	1		

Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	2			
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	1			
Sous-total	7	1		
<b>Secteur technique</b>				
Adjoint technique territorial	52	30	1	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	10			
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	20	1		
Agent de maîtrise	2			
Ingénieur	2			
Ingénieur principal	1			
Technicien	6			
Technicien principal de 1ère classe	2			
Technicien principal de 2ème classe	4			
Sous-total	99	31		
<b>Total</b>	<b>346</b>	<b>96</b>	<b>5</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **refuse** de créer un poste d'Administrateur afin de répondre aux besoins de recrutement d'une personne ayant les fonctions de DGS de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
115	44	48	23

**Tableau des effectifs du personnel : Création d'un poste d'Adjoint Technique**

*Le coût du poste est de 30 000 € chargé et 25% à charge de l'Intercom.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2121-29, L.2313-1 et R2313-3 ;  
Vu l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif un état de l'effectif du personnel ;

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades fonction des besoins du service.

La nécessité d'un pilotage actif et réaliste des emplois de la collectivité obéit à une double logique, réglementaire et prévisionnelle.

Afin de renforcer le service Espaces Verts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique.

Le tableau des effectifs du personnel de l'intercom Bernay Terres de Normandie s'établit comme suit, et, il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de créer un poste d'Adjoint Technique puis de délibérer sur le tableau des effectifs de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

GRADES OU EMPLOIS	POURVUS	DONT TNC	VACANTS	DONT TNC
Enseignement artistique				
Assistant d'enseignement artistique	12	4		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	20	13		
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	16	13		
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	3	2		
Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	1		

	Sous-total	52	33		
Patrimoine et bibliothèques					
Adjoint territorial du patrimoine		3	2		
	Sous-total	3	2		
Secteur administratif					
Adjoint administratif territorial		31	3		
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe		2			
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe		13			
Attaché		9			
Rédacteur		6			
Rédacteur principal de 1ère classe		3			
Rédacteur principal de 2ème classe		1			
	Sous-total	65	3		
Secteur animation					
Adjoint territorial d'animation		91	16		
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe		2			
Animateur principal de 1ère classe		2			
	Sous-total	95	16		
Secteur emplois fonctionnels					
Directeur d'un EPCI de 40 000 habitants		1			
Directeur Général Adjoint d'un EPCI de plus de 40 000 habitants				3	
Directeur Général des Services Techniques d'un EPCI de plus de 40 000				1	
	Sous-total	1		4	
Secteur médico-social					
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe		4	2		
Infirmier en soins généraux de classe supérieure		1			
Psychologue de classe normale		1	1		
	Sous-total	6	3		
Secteur social					
Agent social		12	4		
Agent social principal de 2ème classe		1			
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles mater		1	1		
Assistant socio-éducatif		1	1		
Educateur de jeunes enfants		3	1		
	Sous-total	18	7		
Secteur sportif					
Educateur territorial des A.P.S		4	1		
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe		2			
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe		1			
	Sous-total	7	1		
Secteur technique					
Adjoint technique territorial		52	30	1	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe		10			
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe		20	1		

Agent de maîtrise	2			
Ingénieur	2			
Ingénieur principal	1			
Technicien	6			
Technicien principal de 1ère classe	2			
Technicien principal de 2ème classe	4			
Sous-total	99	31		
Total	346	96	5	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **à l'unanimité, accepte** de créer un poste d'Adjoint Technique afin de renforcer le service Espaces Verts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Et **approuve** le tableau des effectifs de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
115	115	0	0

**Convention d'adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure pour la mise à disposition d'agent**

L'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n° 84-53) et par convention.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire d'adhérer au service des missions temporaires du CDG27. La convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CdG27 est jointe en annexe. Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire d'adhérer au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure pour la mise à disposition d'agent et d'autoriser M. le Président à signer la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité, accepte** d'adhérer au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure pour la mise à disposition d'agent. Et **autorise** le Président à signer la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CdG27.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
115	115	0	0

**Appel à projets «Vallées Habitées » du CAUE 27 : Soutien à la candidature de l'association IN SITU**

*Monsieur le Président informe l'assemblée que le projet n'a pas été retenu par Vallées Habitées, il propose donc de surseoir cette délibération mais précise qu'il ne connaît pas les raisons du refus, ceci est un dossier confidentiel.*

Fin 2016, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure a lancé un appel à projet « Vallées Habitées ». Celui-ci vise à identifier des porteurs de projets souhaitant s'engager dans un projet

triennal innovant de reconquête de vallées. Le CAUE 27 souhaite ainsi amorcer, accélérer, tester, accompagner des projets d'aménagement permettant la transition écologique, énergétique et démocratique de ces espaces.

L'objectif central est d'engager les bourgs implantés dans les Vallées euroises dans la transition énergétique et écologique ce qui s'intègre complètement dans la démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive) engagée en 2016 sur le territoire de l'ex-Intercom Risle et Charentonne.

Pour déposer une candidature, les projets doivent être portés soit par une commune / un EPCI de l'Eure, soit par un porteur de projet privé appuyé par une collectivité. C'est dans ce cadre que l'association IN SITU a sollicité l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

En effet, celle-ci a pour projet de créer une recyclerie de matériaux de scénographie sur la commune de Fontaine l'Abbé, hameau de Courcelles, l'objectif étant de contribuer à la réduction des déchets issus de l'industrie du spectacle par le réemploi des matériaux dans un cycle de production mené par une coopérative d'artisans et de jeunes issus de la formation professionnelle spécialisée.

Cette volonté de développer un projet économique et social ayant pour finalité le réemploi de matériaux et la préservation de l'environnement constitue un enjeu majeur pour la nouvelle Intercommunalité. C'est pourquoi, Monsieur le Président propose d'apporter le soutien de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à la candidature de l'association IN SITU pour répondre à l'appel à projets « Vallées habitées ».

**Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols : Echange foncier de parcelles dans le cadre d'un projet d'aménagement hydraulique**

Dans le cadre du projet de Tranche 2 de travaux de lutte contre le ruissellement, l'érosion des sols et de protection de la ressource en eau, l'Intercom Bernay Terres de Normandie prévoit la réalisation d'un ouvrage hydraulique sur les parcelles YE 5 et 7 (commune de Malleville sur Le Bec) pour lesquelles elle est propriétaire.

Afin de tenir compte des contraintes liées à l'exploitation des parcelles YE75 et YE76 mitoyennes appartenant respectivement à M. VOISIN Jean-Baptiste et M. VOISIN Sébastien, l'Intercom Bernay Terres de Normandie envisage un échange de parcelles avec les propriétaires précédemment cités.

L'opération se fera selon les modalités suivantes :

- Parcille YE5 d'une surface de 872 m<sup>2</sup> appartenant à l'Intercom Bernay Terres de Normandie, Cette parcelle sera vendue pour moitié environ à M. VOISIN JB et pour moitié environ à M. VOISIN Sébastien.
- Parcille YE76 d'une surface de 119 735 m<sup>2</sup> appartenant à M. VOISIN Sébastien, cette parcelle sera divisée. Une surface équivalente à la parcille YE5 sera détachée et vendue par M. VOISIN Sébastien à l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

L'échange se fait à surfaces égales.

Le coût d'achat et de vente des terrains sera de 0,80 € le m<sup>2</sup>, conformément à l'avis des domaines sur la valeur vénale en date du 27 janvier 2017.

Les frais de géomètre et de notaire liés à cette opération seront pris en charge par M. VOISIN Jean-Baptiste.

L'opération n'a pas d'impact financier pour l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire d'autoriser M. le Président à signer l'acte notarié concernant l'échange foncier exposé précédemment.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité, autorise** le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à signer l'acte notarié concernant l'échange foncier exposé précédemment.

**Résultats du vote :**

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	114	0	0

**Délégation de compétence de l'Intercom Bernay Terres de Normandie au Département de l'Eure pour l'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises**

*Monsieur Daniel Groult souhaite connaitre le montant de l'enveloppe octroyée par le Département.*

*Monsieur le Président précise que ceci est un accompagnement judicieux qui permet de faire avancer le dossier par une structure organisée mais répond qu'il ne connaît pas le montant de l'enveloppe.*

La Loi NOTRe du 7 Août 2015 a attribué aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI), dans son article 3, une compétence pleine et entière en matière d'immobilier et de foncier d'entreprises.

Néanmoins, le législateur a prévu que la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises puisse être déléguée des EPCI aux Départements. Les cinq Départements se sont positionnés en faveur de cette délégation, qui, dans le cadre d'une concertation rapprochée avec la Région, présente l'intérêt d'une harmonisation et d'une cohérence à l'échelle régionale du soutien apporté aux entreprises.

Afin d'assurer une équité de traitement sur le territoire départemental, le Conseil Départemental de l'Eure propose de se substituer aux EPCI dans cette compétence, afin d'accompagner les projets sur l'ensemble du territoire eurois.

Ce dispositif fait l'objet d'une concertation entre les Départements et la Région qui approuvera sa mise en œuvre dans le cadre de son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Aussi, le régime d'aide proposé par les Départements de la Région Normandie sera harmonisé sur les modalités suivantes :

- ♦ l'aide sous forme de prêt, subvention dans des cas particuliers ;
- ♦ le taux maximum d'intervention ;
- ♦ les bénéficiaires ;
- ♦ le délai d'instruction ;
- ♦ la constitution d'un dossier unique.

Le dispositif d'accompagnement du Département de l'Eure, dans le cadre de la délégation de cette compétence propose d'accompagner les Très Petites Entreprises, Petites et Moyennes Entreprises, Entreprises de Taille Intermédiaire éligibles, qui procèdent à un investissement immobilier par des opérations de construction, d'extension, d'acquisition, de travaux d'aménagement ou de requalification d'un bâtiment. Les entreprises éligibles à ce dispositif doivent être inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) des secteurs suivants : industrie, services aux entreprises, agroalimentaire, artisanat de production, commerce de gros.

L'aide départementale sera versée sous forme de prêt à taux zéro, sans garantie et remboursée avec un différé. La possibilité d'attribuer une subvention pour des projets d'intérêt spécifique est envisagée.

Le taux d'intervention est égal au maximum à 25 % des dépenses éligibles, dans le respect des réglementations en vigueur. Le montant du prêt s'élèvera à 250 000 € maximum. Ce montant pourra être porté jusqu'à 625 000 € dans le cadre d'un projet justifiant d'un intérêt spécifique en matière d'aménagement ou de filière emblématique d'un territoire.

La Région sera sollicitée pour cofinancer les projets selon les modalités de son dispositif impulsion immobilier.

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de déléguer au Département de l'Eure sa compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises. D'approuver la convention jointe et régissant le cadre d'intervention de cette délégation de compétence et les responsabilités et attributions de chacun. De déléguer au Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie l'approbation et la signature de la convention. Et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte de déléguer au Département de l'Eure sa compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises. Approuve la convention jointe et régissant le cadre d'intervention de cette délégation de compétence et les responsabilités et attributions de chacun. Accepte de déléguer au Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie l'approbation et la signature de la convention. Et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	114	0	0

**Modification de l'affectation du résultat du budget annexe du SPANC de la communauté de communes de Broglie**

Après avoir réexaminé les comptes administratifs 2016 du budget annexe du SPANC de l'ancienne Communauté de Communes de Broglie, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, il est constaté que les comptes administratifs 2016 font apparaître :

• Budget annexe du SPANC

- un excédent de fonctionnement à l'exercice de : 9 467,87 €
- un excédent de report de fonctionnement de : 26 126,68 €
- un excédent d'investissement à l'exercice de : 321 109,32 €
- un déficit de report d'investissement de : - 218 996,12 €

<b>Affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016</b>	
	<b>Budget annexe du SPANC</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b> <u>A Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 9 467,87 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 26 126.68 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A + B (hors reste à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 35 594.55 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 254 152.80 € 0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement	0.00 € + 356 266.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E 0.00 €
<b>AFFECTATION C</b>	=G+H 35 594.55 €
<b>1) Affectation en réserve R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	35 594.55 €
<b>DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)</b>	0.00 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité**, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget annexe du SPANC de l'ancienne Communauté de Communes de Broglie, telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	114	0	0

**Objet : Vote des subventions de l'Intercom Bernay Terres de Normandie aux Associations**

*Monsieur le Président précise que l'enveloppe octroyée pour les subventions est identique à celle de l'an passé pour chaque ancienne intercommunalité. De plus, un règlement intérieur sera réalisé pour les attributions des subventions de l'année 2018.*

*Monsieur Pascal Madelaine demande s'il est possible de voter une enveloppe globale et de répartir ensuite aux associations.*

*Monsieur Crétaine, trésorier, confirme cette possibilité mais précise qu'une délibération devra être votée pour chaque association.*

*Monsieur Pierre Malargé pense qu'il faudrait demander le bilan de l'année passée à chaque association avant de leur attribuer une subvention. Monsieur le Président précise que la demande de bilan est obligatoire pour octroyer une subvention.*

*Madame Françoise Canu demande s'il ne serait pas judicieux que cela revienne aux communes en 2018.*

*Monsieur le Président répond que c'est un point à aborder en commission.*

*Monsieur Pascal Didtsch souhaite ne pas prendre part au vote étant Président d'une des associations ci-dessous. Cette demande est approuvée par le Président de l'Intercommunalité.*

Il a été décidé de proposer les subventions suivantes aux associations :

- **Territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie :**
  - . ACCES Plateforme de Mobilité..... 28 000.00 €
- **Territoire de Beaumesnil :**
  - . Promotion Château de Beaumesnil..... 800.00 €
  - . Rando Pays d'Ouche..... 200.00 €
  - . Promotion Château du Blanc Buisson (Fête médiévale) ..... 4 500.00 €
  - . Handball Barrois..... 3 000.00 €
  - . Le temps des Cerises (Festival Marionnettes)..... 500.00 €
  - . Mille et un Légumes..... 3 000.00 €
  - . RP de Maistre..... 600.00 €
  - . Tennis club Beaumesnil..... 500.00 €
- **Territoire de Brionne :**
  - . Les Arlequins..... 500.00 €
  - . Les P'tites Fripouilles..... 500.00 €
  - . St Victor Loisirs..... 1 000.00 €
  - . Tic Tac Bospaulois ..... 3 500.00 €
  - . CSUB Football..... 250.00 €
  - . Ecole Jeunes Sapeurs Pompiers Pont-Authou..... 500.00 €
- **Territoire Risle et Charentonne :**
  - . Association Amuricha..... 550.00 €
  - . Club Sportif Beaumont..... 8 664.00 €
  - . Football club de Serquigny-Nassandres..... 3 834.00 €
  - . Karaté Club Nassandres..... 152.00 €

. Club sportif de la Charentonne.....	928.00 €
<b>- Territoire de Broglie :</b>	
. Collège Maurice de Broglie.....	4 608.00 €
. Association sportive du Collège.....	1 192.00 €
. Aide aux transports des enfants de l'UNSS.....	1 700.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions aux associations telles que citées ci-dessus.

Résultats du vote : Monsieur Pascal DIDTSCH ne prend pas part au vote étant Président d'une des associations.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
113	111	0	2

#### **Mise en place du principe de lissage des taux des taxes directes locales**

*Monsieur Jean-Noël Montier, vice-président du budget, précise que nous parlons de situations différentes. Il informe que le lissage proprement dit devrait commencer dès cette année et que le document 1259 a été transmis.*

*Monsieur Denis Szalkowski souhaite savoir s'il y a une option pour accélérer le lissage de taux lorsque toutes les compétences seront au même niveau.*

*Le trésorier, Monsieur Crétaine, précise que les lissages sont différents selon les anciennes communautés de communes à laquelle appartenaient les citoyens. De plus, il ajoute qu'il y a une progressivité logique pour rattraper un écart de taux important.*

A la suite d'une fusion, l'EPCI peut voter ses taux initiaux dans le cadre du régime applicable aux créations ex-nihilo d'EPCI, ou utiliser le régime spécifique aux EPCI issus d'une fusion. Ce dernier est le plus souvent utilisé car il permet une harmonisation progressive des taux.

Les taux moyens pondérés sont les taux permettant d'obtenir les mêmes produits fiscaux (pour chaque taxe) que ceux perçus par les communautés l'année précédant la fusion selon un taux unique sur le territoire de l'EPCI issu de la fusion. Le conseil communautaire pourra choisir de fixer des taux plus élevés ou plus faibles que ces taux moyens pondérés. Il devra pour cela respecter les règles de plafonnement et de liens entre les taux.

Concernant l'Intercom Bernay Terres de Normandie, EPCI à fiscalité professionnelle unique, la fiscalité « ménages » est désormais mixte et il y a deux possibilités pour la fixation des taux de fiscalité additionnelle sur les trois taxes ménages (TH, TFB, TFNB) :

. Soit en fonction des taux moyens pondérés des EPCI à fiscalité propre préexistants, avec application de la méthode de variation différenciée. Un lissage progressif des taux peut être mis en place pendant les 12 premiers budgets. Il est possible d'harmoniser les taux de fiscalité (TH, TFB, TFNB) quels que soient les écarts de taux entre les EPCI préexistants. L'harmonisation des abattements utilisés pour le calcul de taxe d'habitation est facultative.

. Soit en fonction des taux moyens pondérés de chacune des 3 taxes de l'ensemble des communes membres constatées l'année précédente en tenant compte des produits perçus par les EPCI sans fiscalité propre préexistants. Le lissage des taux est impossible avec cette méthode.

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de se prononcer sur la mise en place du principe de lissage des taux des taxes directes locales sur une durée de 12 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de se prononcer sur la mise en place du principe de lissage des taux des taxes directes locales sur une durée de 12 ans.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
115	115	0	0

*Avant de passer au vote du budget, Monsieur le Président souhaite préciser à l'assemblée que le délai fut court pour réaliser le budget. De plus, il émet le souhait de baisser de 10 % les frais de fonctionnement jusqu'en 2019.*

*Il fait un bilan du budget à l'assemblée et une présentation du schéma Eure numérique en indiquant que l'augmentation des taux servira aussi à avancer dans cette technologie de la fibre optique. (Notes en pièces jointes)*

*Monsieur Denis Szalkowski souhaite intervenir en précisant que la présentation faite par le Président est différente de celle faite par Eure Numérique. Il trouve cela anormal d'augmenter les impôts des citoyens afin de prendre en charge une compétence qui selon lui devrait être assumée par le Département et la Région. De plus, il précise que la présentation de la dette est de 9 millions d'euros pour le budget général mais qu'il ne faut pas oublier d'ajouter à cela les budgets annexes qui nous amène à une dette de 16 millions d'euros.*

*Dans le budget général, les TAP apparaissent à 0 € alors que sur le territoire de Brionne cela fonctionne encore. Monsieur le président précise que ces dépenses sont inscrites dans le budget du CIAS.*

*Monsieur Georges Mézière demande pourquoi il n'y a pas de cotisations URSSAF sur les indemnités de fonctions alors que les vice-présidents dépassent les plafonds mais qu'il y a des cotisations retraite. Aussi, il souhaite savoir si les emprunts réalisés ne peuvent pas être renégociés. Monsieur le Président répond qu'il faudra regarder ça de près et voir la situation de remboursement.*

*Madame Lydie Pottier et Monsieur Jean-Pierre Le Roux souhaitent savoir à quoi servent les dépenses imprévues.*

*Monsieur Crétaine, trésorier, explique que cette ligne d'affectation est remplie en cas de dépenses engagées ce qui évite de procéder à des décisions modificatives et ainsi ne pas faire de délibérations mais précise qu'elles ne doivent pas dépasser 7.5 % des dépenses réelles.*

#### **Vote du taux des taxes directes locales de l'année 2017 de l'Intercom Bernay Terres de Normandie**

*Monsieur Pascal Laignel précise qu'une augmentation de 10% des impôts et un lissage sur 12 ans est un double effet levier pour les ménages, les entreprises et agriculteurs du territoire et qu'il y a beaucoup d'éléments de réflexion pour voter le budget. De plus, le budget de fonctionnement est une masse significative par rapport au budget à venir.*

*Monsieur le Président rappelle que l'objectif est de baisser de 10 % le budget de fonctionnement sur 2 ans, de voir l'organisation des compétences en 2018 et 2019 et de réorganiser les services.*

*Monsieur Edmond Deshayes s'interroge sur les économies qui devaient être réalisées avec la fusion et se demande si celles-ci ne peuvent pas être faites ailleurs plutôt que sur les impôts des citoyens.*

*Monsieur le Président répond qu'il faut un temps d'adaptation et que nous sommes qu'au début de la fusion.*

*Monsieur Daniel Groult ajoute que c'est une augmentation importante mais sans projets et que le démarrage de cette fusion est inquiétant.*

*Monsieur le Président précise qu'il y a des situations à régler et donc un besoin de liquidité, un effort fiscal doit donc être fait pour faire face à cela.*

*Madame Françoise Canu pense qu'il faut être réaliste et faire le bilan de ce que les anciennes intercommunalités ont cédé. De plus, elle rappelle que cette fusion a été soumise au vote des communes et que personne n'a été assez clairvoyant. Concernant l'augmentation, il faut prendre en compte les valeurs locatives de chacun et ajoute que la nouvelle intercommunalité démarre avec rien.*

*Monsieur Jean-Bernard Juin pense que la fusion n'est que mensonge et dit ne pas être sûr d'avoir la DGF bonifiée.*

*Monsieur le Président répond qu'il n'y a pas eu de mensonges, que les CA ont été présentés et qu'il n'y a pas eu de commentaires. De plus, il tient à préciser que nous sommes en période électorale et qu'il faut faire attention à la politique qui sera prise dans les mois à venir.*

Considérant que le budget primitif voté pour l'exercice 2016 prévoit une augmentation des taux des impositions de 10 %. Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de voter le taux des taxes directes locales de l'année 2017 de l'Intercom Bernay Terres de Normandie comme cités ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à la majorité des voix, décide** de fixer pour 2017, les taux des taxes directes locales comme suit :

- ✓ Taxe d'Habitation : 11.70 %
- ✓ Taxe Foncier Bâti : 8.23 %
- ✓ Taxe Foncier Non Bâti : 23.05 %
- ✓ Cotisation Foncière des Entreprises : 21.45 %

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	65	33	16

#### **Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de l'année 2017**

*Monsieur Pascal Didtsch demande pourquoi ne pas répercuter les baisses du SDOMODE dans la TEOM afin de récompenser les efforts de tri réalisés par les habitants.*

*Il est vrai que les habitants font un réel effort sur le tri des déchets et qu'il serait normal qu'ils en voient le fruit. Le budget déchets ménagers est excédentaire de 700 000 € mais vu la situation actuelle du budget cet argent est indispensable dans le montage du budget 2017. A terme, cet argent devra être redistribué aux usagers répond Monsieur Valéry Beuriot.*

*Monsieur Georges Mézière souhaite savoir si une harmonisation est prévue à terme.*

*Monsieur Valéry Beuriot précise que cela est envisageable pour l'année prochaine si c'est le même service et les mêmes prestations.*

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ex CC BEAUMESNIL	3 463 528	<b>15.55 %</b>	538 578.60
ex CC BERNAY	16 554 788	<b>13.85 %</b>	2 292 838.14
ex CC BROGLIE (2 ram)	1 346 651	<b>15.96 %</b>	214 925.50
ex CC BROGLIE (1 ram)	3 064 807	<b>14.96 %</b>	458 495.13
ex CC BRIONNE (taux plein)	4 321 938	<b>13.30 %</b>	574 817.75
ex CC BRIONNE (taux réduit)	9 309	<b>13.30 %</b>	1 238.10
Zone commune BRIONNE	3 680 165	<b>11.73 %</b>	431 683.35
ex Pays BEAUMONTAIS	7 664 577	<b>13.81 %</b>	1 058 478.08
ex Risle Charentonne	3 212 478	<b>11.67 %</b>	374 896.18
	<b>TOTAL</b>		<b>5 945 950.83</b>

Le conseil communautaire, **à la majorité des voix, décide** de voter les taux de TEOM de l'année 2017 ci-dessus précisés, inchangés des taux de TEOM de l'année 2016 de chaque ex communauté de communes.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	112	0	2

#### **Vote des budgets primitifs 2017 - Budgets annexes Assainissement collectif**

*Monsieur Christian Baisse trouve regrettable que les commissions ne se soient pas réunies avant car c'est ennuyeux de voter le budget avec des sommes si importantes. (Emprunt 767 000 €)*

Les deux budgets primitifs pour l'exercice 2017 concernant le service public d'assainissement collectif sont présentés.

Le projet des budgets s'équilibre comme suit :

**1. Intercom du Pays Brionnais :**

Section d'exploitation :	949 724.25 € en dépenses et recettes
Section d'investissement :	1 644 049.82 € en dépenses et recettes

**2. Intercom Risle et Charentonne :**

Section d'exploitation :	584 184.00 € en dépenses et recettes
Section d'investissement :	2 896 095.73 € en dépenses et recettes

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur les budgets annexes Assainissement collectif pour l'année 2017 tel que présenté.

Le conseil communautaire, **à la majorité des voix, approuve** les deux budgets primitifs pour l'exercice 2017 concernant le service public d'assainissement collectif.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	106	0	8

#### **Vote des budgets primitifs 2017 - Budgets annexes SPANC**

*Monsieur Georges Mézière ne comprend pas les différences entre les anciennes collectivités.  
Monsieur le Président répond que cela fait partie des choses à régulariser et à réorganiser.*

Les cinq budgets primitifs pour l'exercice 2017 concernant le service public d'assainissement non collectif sont présentés.

Le projet des budgets s'équilibre comme suit :

**1. Communauté de Communes de Bernay et des Environs :**

Section d'exploitation :	90 000.00 € en dépenses et recettes
Section d'investissement :	276 291.48 € en dépenses et recettes

**2. Communauté de Communes de Broglie :**

Section d'exploitation :	127 634.55 € en dépenses et recettes
Section d'investissement :	679 556.80 € en dépenses et recettes

**3. Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil :**

Section d'exploitation :	35 741.64 € en dépenses et recettes
Section d'investissement :	69 128.14 € en dépenses et recettes

**4. Intercom du Pays Brionnais :**

Section d'exploitation :	187 069.52 € en dépenses et recettes
Section d'investissement :	192 861.03 € en dépenses et recettes

**5. Intercom Risle et Charentonne :**

Section d'exploitation :	301 204.32 € en dépenses et recettes
Section d'investissement :	278 792.18 € en dépenses et recettes

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur les budgets annexes SPANC pour l'année 2017 tel que présenté.

Le conseil communautaire, **à la majorité des voix, approuve** les cinq budgets primitifs pour l'exercice 2017 concernant le service public d'assainissement non collectif.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	111	0	3

**Vote des budgets primitifs 2017 - Budgets annexes des zones d'activités**

*Monsieur Marc Baron ne comprend pas l'écart de 1 000 000 € entre 2016 et 2017 pour Brionne.*

*Monsieur le Président précise que cela correspond à deux lignes de trésorerie engagées pour la somme de 800 000 €, d'un déficit de fonctionnement de 45 000 €, un remboursement EPN avec une pénalité de 366 000 € pour 2 ans de retard et le règlement du maître d'œuvre Ingetec pour 25 000 €.*

Les trois budgets primitifs pour l'exercice 2017 concernant les zones d'activités sont présentés.

Le projet des budgets s'équilibre comme suit :

**1. Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil :**

Section d'exploitation :	3 955.83 € en dépenses et recettes
Section d'investissement :	0.00 € en dépenses et recettes

**2. ZAC de Maison rouge :**

Section d'exploitation :	2 849 983.00 € en dépenses et recettes
Section d'investissement :	2 915 037.90 € en dépenses et recettes

**3. Intercom Risle et Charentonne :**

Section d'exploitation :	485 177.00 € en dépenses et recettes
Section d'investissement :	468 758.00 € en dépenses et recettes

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur les budgets annexes des zones d'activités pour l'année 2017 tel que présenté.

Le conseil communautaire, **à la majorité des voix, approuve** les trois budgets primitifs pour l'exercice 2017 concernant les zones d'activités.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	103	1	10

**Objet : Vote des budgets primitifs 2017 - Budgets annexes des offices de tourisme**

Les trois budgets primitifs pour l'exercice 2017 concernant les offices du tourisme sont présentés.

Le projet des budgets s'équilibre comme suit :

**1. Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil :**

Section d'exploitation :	96 850.00 € en dépenses et recettes
Section d'investissement :	0.00 € en dépenses et recettes

**2. Intercom du Pays Brionnais :**

Section d'exploitation :	138 492.50 € en dépenses et recettes
Section d'investissement :	23 870.00 € en dépenses et recettes

**3. Intercom Risle et Charentonne :**

Section d'exploitation :	150 886.00 € en dépenses et recettes
Section d'investissement :	14 115.59 € en dépenses et recettes

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur les budgets annexes des offices du tourisme pour l'année 2017 tel que présenté.

Le conseil communautaire, **à la majorité des voix, approuve** les trois budgets primitifs pour l'exercice 2017 concernant les offices de tourisme.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	113	0	1

**Vote des budgets primitifs 2017 - Budgets annexes des transports**

Les deux budgets primitifs pour l'exercice 2017 concernant le transport scolaire sont présentés.

Le projet des budgets s'équilibre comme suit :

**1. Régie transport de la communauté de Communes du Broglie :**

Section d'exploitation :	646 058.99 € en dépenses et recettes
Section d'investissement :	103 015.71 € en dépenses et recettes

**2. Intercom Risle et Charentonne :**

Section d'exploitation :	98 190.64 € en dépenses et recettes
Section d'investissement :	0.00 € en dépenses et recettes

Le conseil communautaire, **à la majorité des voix, approuve** les deux budgets primitifs pour l'exercice 2017 concernant les transports.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	113	0	1

**Objet : Vote du budget primitif 2017 – Budget général de l'Intercom Bernay Terres de Normandie**

Le budget primitif pour l'exercice 2017 concernant le budget général est présenté.

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation :	35 396 235.25 € en dépenses et recettes
Section d'investissement :	9 441 828.52 € en dépenses et recettes

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur le budget général de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'année 2017 tel que présenté.

Le conseil communautaire, **à la majorité des voix, approuve** le budget général de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'exercice 2017.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	65	33	16

Questions diverses

Réunion avec la gendarmerie le jeudi 27 avril 2017 à 18h00 à la salle des fêtes de Brionne.

Prochain conseil communautaire le jeudi 22 juin 2017 à 18h00 à la salle des fêtes de Beaumont le Roger.

Fin de séance 21h20

*Secrétaire de séance  
Y.RUEL*

*Le Président  
J.C. ROUSSELIN*